**ÉCOLE DE MUSIQUE ANDRÉ BORNE**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**SAISON 2022-2023**

Nom & prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable légal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nouvelle inscription □

Réinscription □

Prestation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tarif annuel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €

Conditions d’inscription :

Les inscriptions sont annuelles et le montant de l’année musicale est dû dans son intégralité.

Une fois le montant de l’adhésion réglé en mairie (ou par voie postale), une carte d’adhérent vous sera remise, et vous donnera accès aux cours.

Chaque fin de trimestre, une facture vous sera envoyée par le Trésor Public.

Pour accord, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature :

Réalisation des captations :

Dans le cadre de l’exercice de ses missions, l’équipe pédagogique de l’Ecole de Musique de Puy-Saint-Martin est amenée à réaliser des photographies, des vidéos ainsi que des enregistrements sonores (instrumentaux ou vocaux) des élèves inscrits. Ces captations peuvent être réalisées à l’intérieur comme à l’extérieur des locaux de l’école suivant les cas.

Utilisation des captations :

Ces diverses captations sont utilisées à des fins variées :

* Travail pédagogique
* Transmission aux élèves / familles
* Constitution d’une mémoire de l’école
* Communication de l’école
* Etc …

Elles sont stockées et/ou transmises via les divers moyens technologiques en usage.

En cas de nécessité technique, ces captations pourront être hébergées sur Dailymotion (plateforme de droit français) afin de pouvoir être relayées sur les réseaux sociaux de l’école (dans ce cas, et s’il s’agit d’une prestation individuelle, il sera tenu compte d’un éventuel refus de l’élève).

Conditions d’utilisation :

Les captations réalisées le sont à titre gratuit et leur utilisation ne saurait donner lieu à aucune rémunération.

Selon l’utilisation qui en est faite, le nom de l’élève est cité avec la captation réalisée.

Durée et espace géographique de diffusion :

L’autorisation présente est valable pour la durée de la vie de l’école et sur l’espace géographique couvert par les technologies liées au support de diffusion.

*Tous les droits sont réservés pour tout autre usage qui pourrait être fait de ses captations.*

☐ J’autorise les captations photographiques / vidéographiques / sonores de l’élève ………………………………………………….. et j’accepte la licence d’utilisation ci-dessus.

☐ J’autorise que les nom et prénom de mon enfant soient diffusés par la commune de Puy-Saint-Martin dans le programme des concerts.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Puy-Saint-Martin pour l’inscription des élèves à l’école de musique et la facturation des cours. Elles sont destinées à la commune de Puy-Saint-Martin et au Trésor public. Elles sont conservées 10 ans, puis détruites réglementairement.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d’accès, d’opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant la commune de Puy-Saint-Martin.

Le : Le :

Nom responsable légal 1: Nom responsable légal 2:

Signature : Signature :